

Association régionale
d'action sociale
de la Broye-Vully

Rapport de gestion

2023





Sommaire

3 Mots du Président et de la Directrice

4 Organigramme

4 Comité de direction

5 Centre social régional (CSR)

5-8 Appui social

8-9 Unité commune ORP-CSR (UC)

10-11 Revenu d'insertion (RI)

11-12 Enquêtes

13-15 Agences d'assurances sociales (AAS)

15 Recrutement des curateurs volontaires

15 Centre de décisions PC Familles (CRD)

16-17 Unité Petite enfance

16 Mandat de gestion administratif de l'ARAJ Broye (Association du réseau d'accueil de jour)

16-17 Structure de coordination de l'accueil familial de jour (AFJ)

18 Ressources humaines

19 Finances



Mots du Président et de la Directrice

Initiales capitales

« Efficacité », « Disponibilité », « Organisation », « Unité », « Activité », « Responsabilité », « Détermination » : voici quelques adjectifs forts pour résumer cette année 2023.

On pourrait ajouter « Stabilité » et « Continuité ».

Parmi les faits marquants de ces derniers mois, il est à noter qu'un groupe de travail composé de collaborateurs, membres du CoDir et de notre Directrice Sonia Costas, a notamment œuvré à la mise en place d'un nouveau Règlement du personnel. Félicitations à eux pour cette grande réalisation et reconnaissance aux Délégués de notre AG pour leur massif soutien.

Je tiens, par ces quelques lignes, à adresser mes plus chaleureux remerciements à l'ensemble du personnel de l'ARAS Broye-Vully, pour son engagement toujours bienveillant et professionnel. C'est bien là, l'ADN de nos structures.

Je relève également l'excellente collaboration qui règne au sein de notre Comité de direction. Nos échanges sont constructifs et exemplaires.

Edouard Noverraz, Président



L'année 2023 a été une année riche en formations internes et nouveaux processus RH. Nous avons notamment mis en place notre nouveau Règlement du personnel de l'ARAS Broye-Vully qui a été validé lors de notre Conseil intercommunal du 20 juin 2023. Avec un groupe de travail composé de collaborateurs représentant chaque secteur de l'ARAS Broye-Vully, des membres du Comité de direction et la Directrice, nous avons rassemblé et modifié les Statuts du personnel et le Règlement du personnel en un seul document nommé Règlement du personnel de l'ARAS Broye-Vully. Je tiens à remercier les personnes qui ont contribué à améliorer les conditions de nos collaborateurs à travers ce groupe de travail.

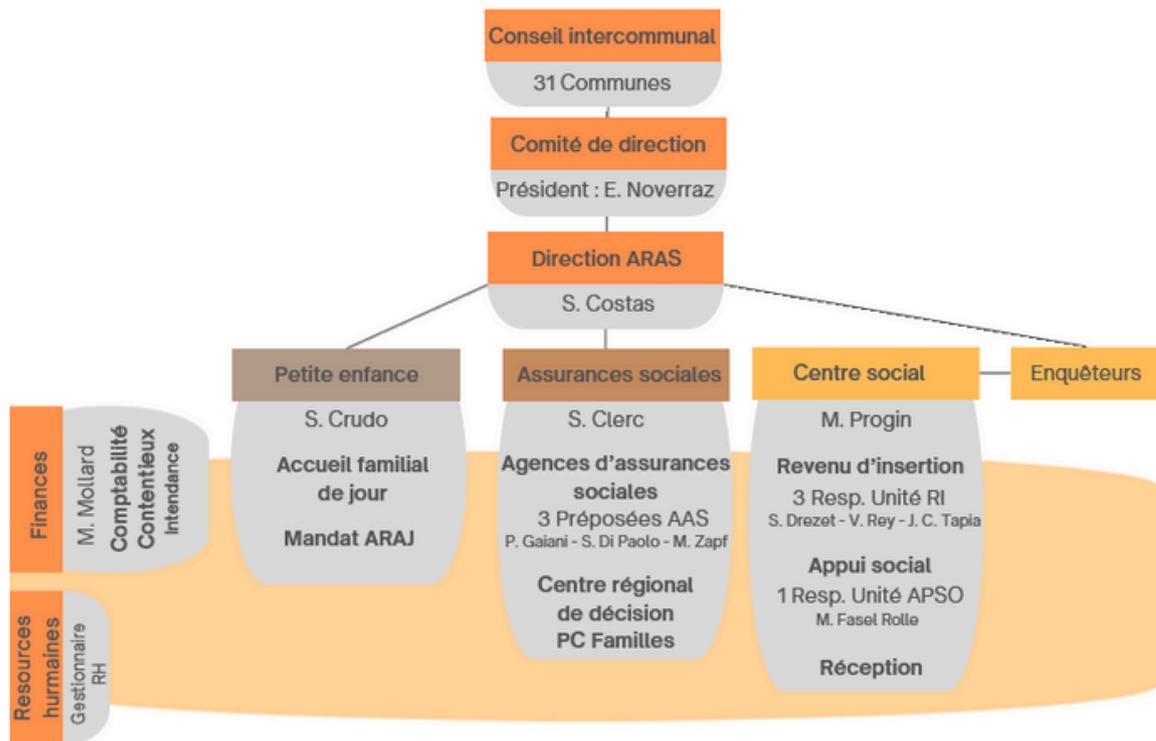
Je remercie sincèrement l'ensemble du personnel de l'ARAS Broye-Vully. Chaque collaborateur joue un rôle essentiel, et œuvre dans le cadre de sa fonction, au service de la population du district de la Broye-Vully.

Je remercie également tous les membres du Comité de direction pour leur soutien tout au long de l'année 2023.

Sonia Costas, Directrice



Organigramme



Comité de direction

Président : M. Edouard Noverraz, Municipal à Payerne

Vice-président : M. Tony Ruano, Municipal à Avenches

Membres

Mme Alette Rey, Municipale à Lucens

Mme Ariane Baux Jaquemet, Municipale à Corcelles-près- Payerne

M. Tony Kaeser, Municipal à Henniez

M. Félix Stürner, Municipal à Moudon

M. Markus Studer, Municipal à Faoug

Secrétaire, participation avec voix consultative

Mme Mélanie Progin, Adjointe de direction

En 2023 le Comité de direction s'est rencontré lors de 8 séances ;

Une Assemblée générale a eu lieu le 20 juin 2023 ;

Un Groupe de travail a été constitué pour la révision des statuts du personnel.

Centre social régional (CSR)

Appui social

L'unité d'appui social du CSR est composée d'assistants sociaux et de conseillers en insertion. L'appui social est une aide personnalisée qui comprend une activité d'encadrement, de soutien, d'écoute, d'information et de conseil. Il a pour but premier d'aider la personne à retrouver son autonomie financière.

Sur la base d'un bilan social réalisé avec le bénéficiaire du revenu d'insertion et un assistant social, les démarches à entreprendre sont définies dans un plan d'action personnalisé qui précise les objectifs à atteindre, les démarches à effectuer, ainsi que les moyens pour atteindre les objectifs convenus.

Mesures d'insertion sociales (MIS)

Des mesures d'insertion sociale sont à disposition du processus de réinsertion afin d'éviter l'exclusion sociale des bénéficiaires du RI, et surtout, pour favoriser une réinsertion rapide et durable de la personne.

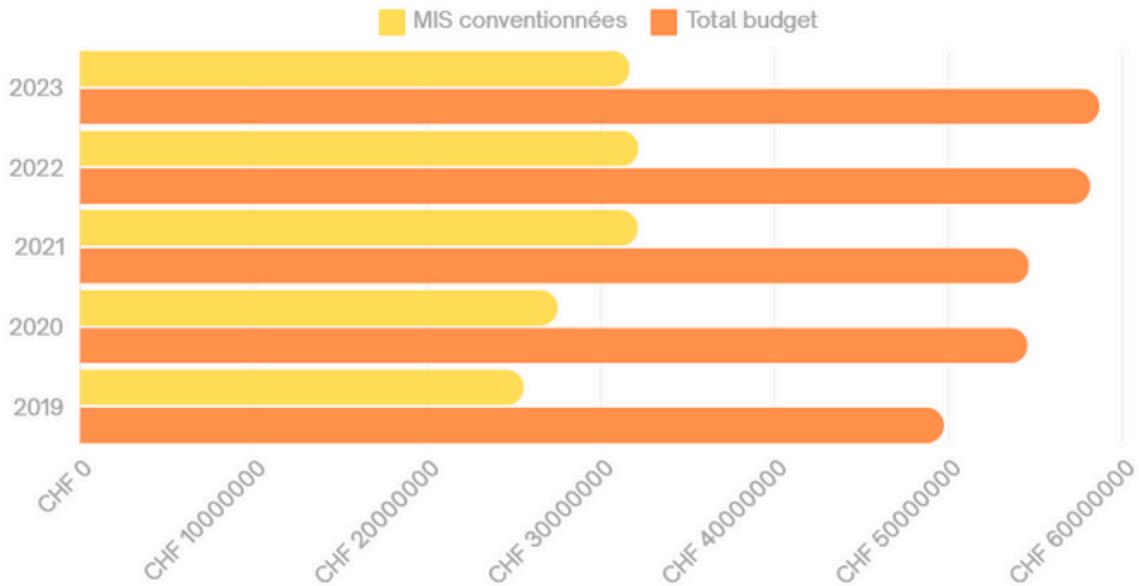
Budget cantonal

Enveloppes budgétaires

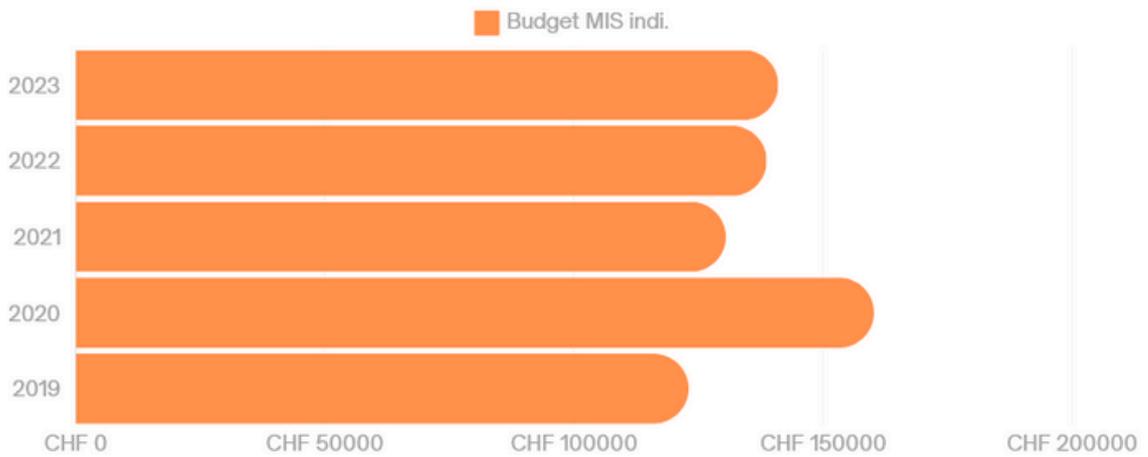


Total : CHF 58'665'499.-

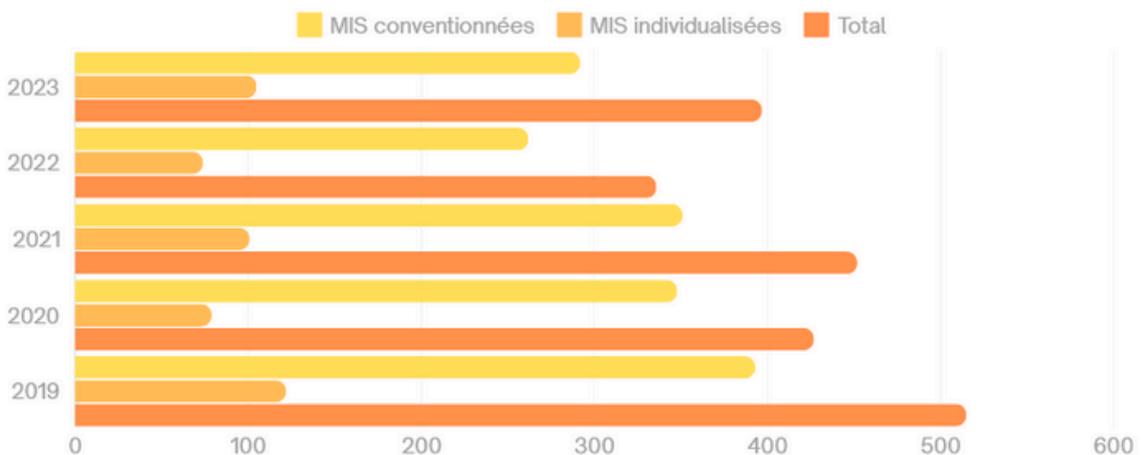
Évolution du budget cantonal relatif à l'insertion



Évolution du budget MIS individualisées pour notre CSR

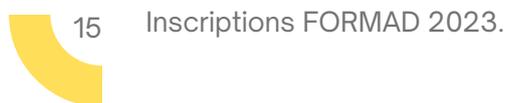
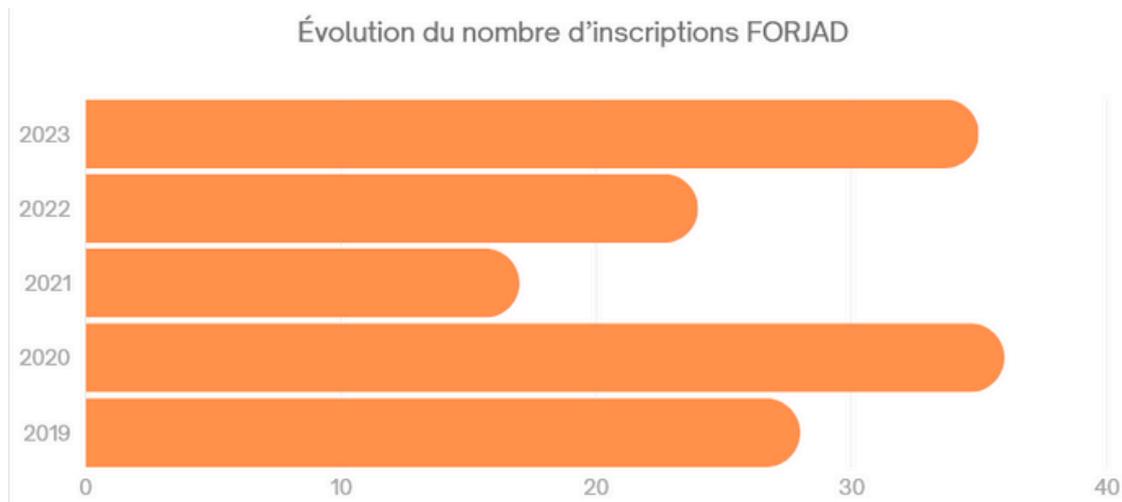


Évolution du nombre de contrats de MIS



Jeunes adultes en difficulté (18-25 ans)

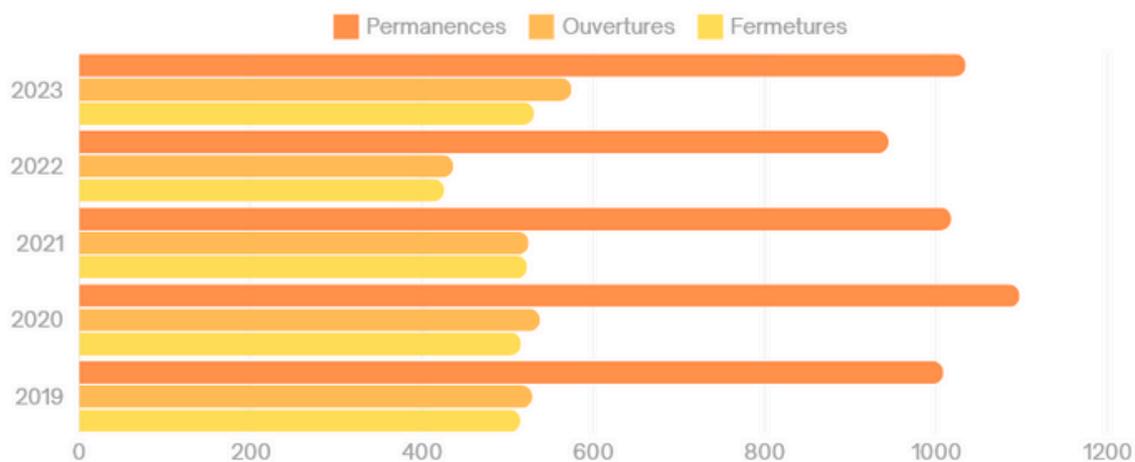
Un dispositif cantonal doté d'une prise en charge spécifique est proposé aux jeunes adultes sans formation professionnelle achevée afin de favoriser leur entrée en formation. Des professionnels de l'insertion des jeunes les accompagnent pour la réalisation des démarches, tant sociales que financières.



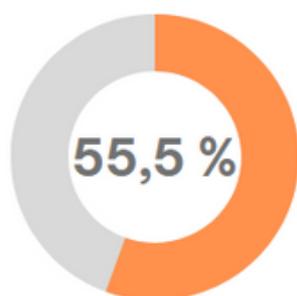
Permanences sociales

Lorsqu'un habitant de la Broye-Vully vaudoise a besoin d'aide, il peut s'adresser à notre CSR. Un rendez-vous de permanence lui est donné avec un assistant social afin d'évaluer sa situation, l'orienter vers la bonne prestation ou le bon organisme, lui offrir des conseils et du soutien. En moyenne, le rendez-vous de permanence peut être proposé dans un délai d'une semaine.

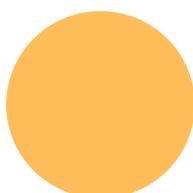
Nombre de permanences, ouvertures et fermetures de dossiers



Les demandes qui aboutissent peuvent être aussi bien une aide occasionnelle (par exemple, intervention du RI en attendant qu'un droit chômage soit ouvert) ou une aide plus durable.



Le 55.5 % des situations reçues en permanence en 2023 a bénéficié d'une aide financière, légère augmentation par rapport à 2022.



Unité commune ORP-CSR (UC)

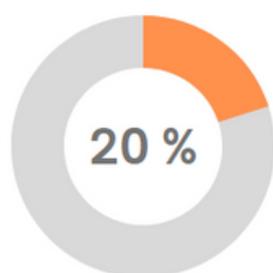
L'unité commune est composée d'assistants sociaux engagés par le CSR et de conseillers en personnel engagés par l'ORP.

L'UC travaille dans un cadre légal fixé par la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) ainsi que par la loi sur l'emploi (LEmp).

Ce service offre aux bénéficiaires de l'aide sociale répondant aux critères d'employabilité 18 mois de suivi intensif permettant de détecter, prévenir et traiter les problématiques socio-professionnelles pour une réinsertion professionnelle favorisant un retour à une autonomie financière.

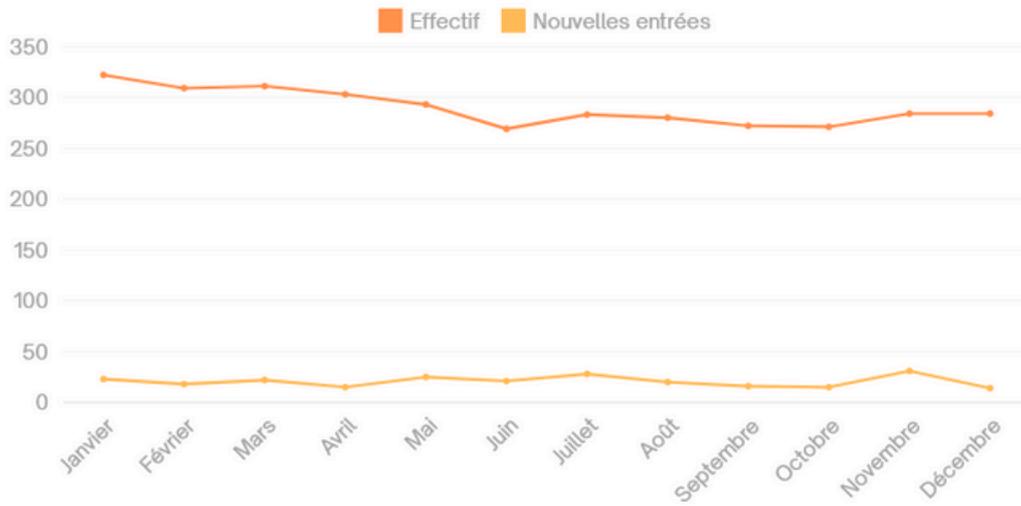
Avantages :

- Double catalogue de mesures d'insertion
- Approche simultanée du suivi et collaboration efficace entre conseiller en personnel et assistant social
- Dispositif d'activation
- Taux d'encadrement plus élevé



Environ 20% des bénéficiaires du RI répondent aux critères d'employabilité (état de santé, maîtrise du français oral, etc) et sont orientés vers l'Unité commune ORP/CSR.

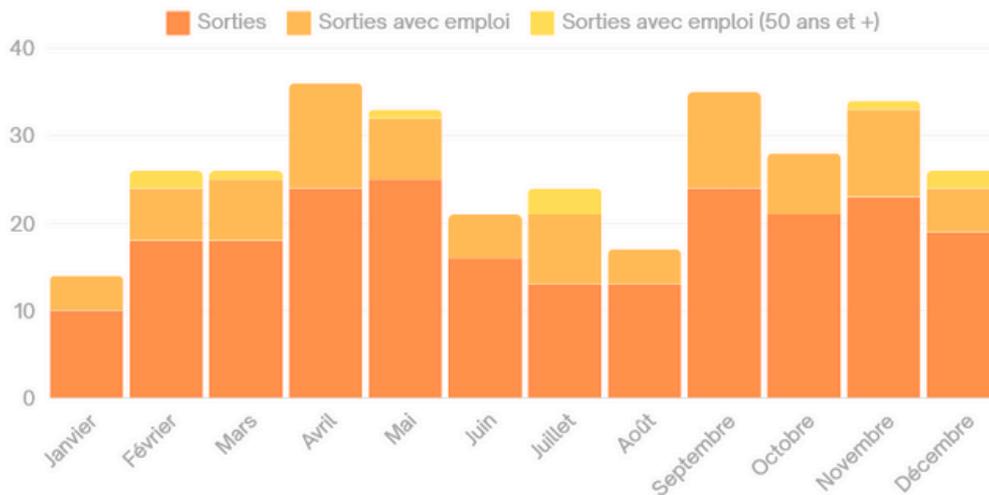
Évolution mensuelle de l'effectif et des nouvelles entrées



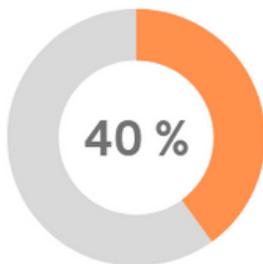
290 Moyenne du nombre de personnes prises en charge mensuellement par l'UC.

Moyenne du nombre de nouvelles prises en charge mensuelles par l'UC. 21

Sorties mensuelles



19 Moyenne mensuelle du nombre de personnes ayant quitté l'UC.



Environ 40% des personnes qui quittent l'UC le font suite à une prise d'emploi.

Raisons des sorties autres que la prise d'emploi :

- Retour au CSR (maladie, etc)
- Prise en charge par une autre assurance
- Déménagement, sortie du RI, etc

Revenu d'insertion (RI)

L'unité administrative du CSR est composée de gestionnaires de dossiers et de collaborateurs administratifs.

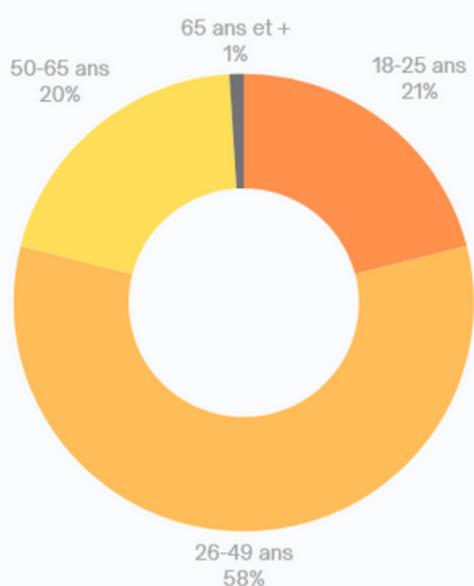
La mission principale des gestionnaires de dossiers est d'examiner le droit aux prestations financières du RI, en effectuant mensuellement le contrôle et le calcul du droit, puis de procéder aux versements, conformément au cadre légal et normatif.

Ces collaborateurs sont également en charge d'analyser si les personnes peuvent faire valoir d'autres droits à des assurances ou des prestations d'autres organismes ; le principe de subsidiarité de l'aide sociale est appliqué sous leur responsabilité.

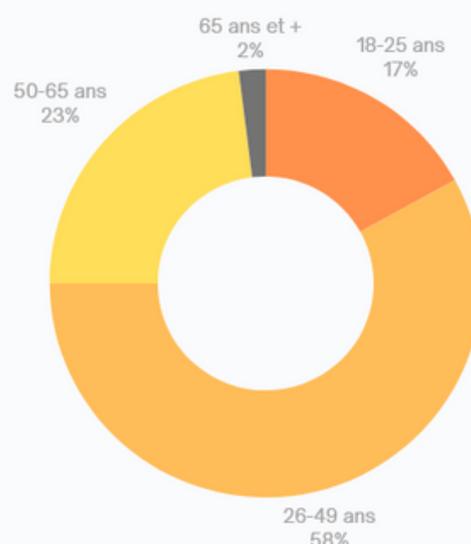
Les gestionnaires de dossiers rencontrent régulièrement les bénéficiaires du RI afin de les informer et les soutenir dans leurs démarches diverses.

A l'ouverture d'un nouveau dossier, le premier versement des prestations intervient une fois le droit au RI reconnu.

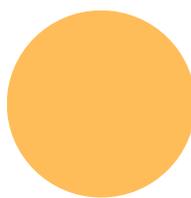
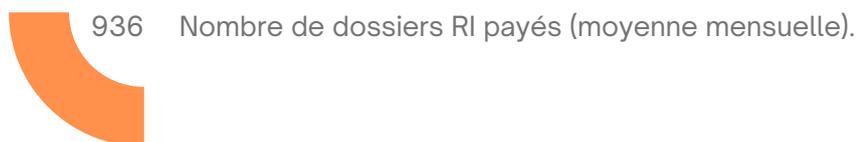
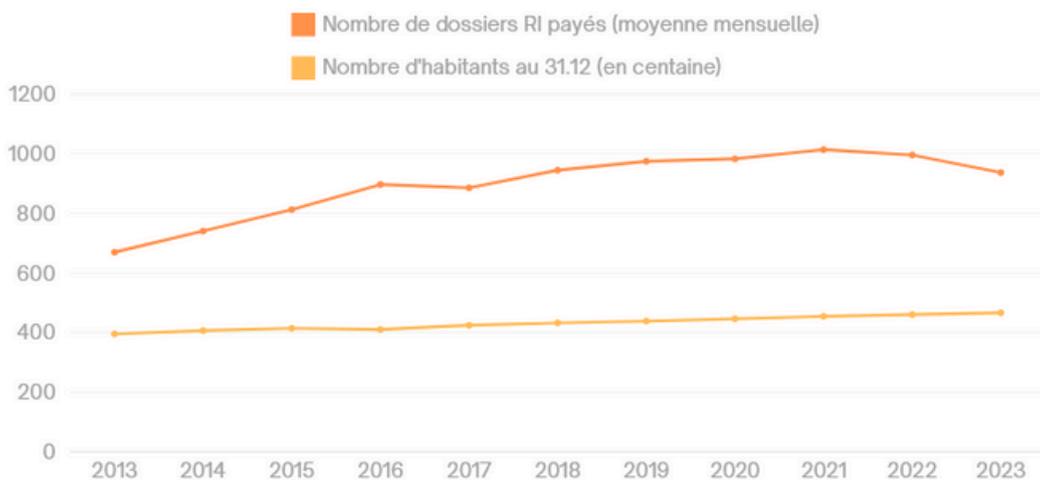
Nombre d'ouvertures de dossiers RI selon l'âge des demandeurs



Nombre de fermetures de dossiers RI selon l'âge des demandeurs



Relation entre le nombre de dossiers RI payés (moyenne mensuelle) et la croissance démographique de la région Broye-Vully (en centaine)

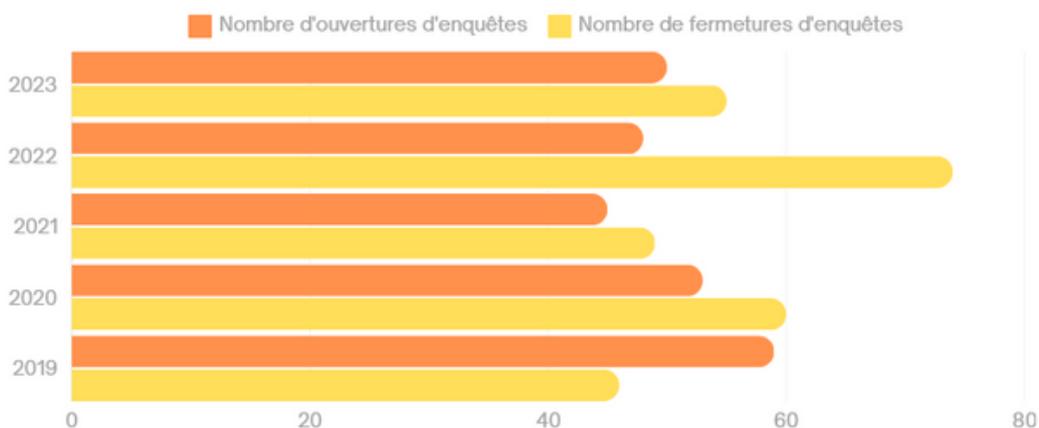


Enquêtes

L'enquêteur travaille dans un cadre légal fixé par la loi sur l'action sociale (LASV) et son règlement d'application (RLASV) qui respecte la vie privée des personnes sous enquête.

En cas de nécessité (technique, sécurité, visite domiciliaire, complexité du dossier, audition, etc...), l'enquêteur peut travailler en tandem en faisant appel à un collègue désigné.

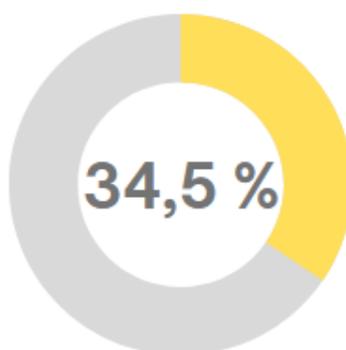
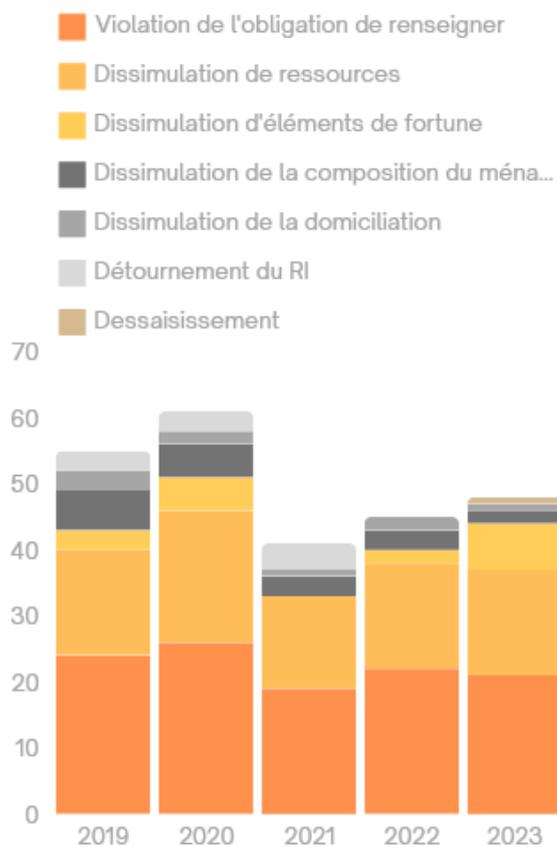
Ouvertures et fermetures d'enquêtes



50 Ouvertures d'enquêtes en 2023.

Fermetures d'enquêtes en 2023. 55

Types de fraudes



34.5 % des enquêtes clôturées en 2023 comportaient un inculpé, pour une somme totale de CHF 367'738.95.

Agences d'assurances sociales (AAS)

Conformément au règlement sur les agences d'assurances sociales (RAAS), l'ARAS Broye-Vully assume la gestion des agences d'assurances sociales.

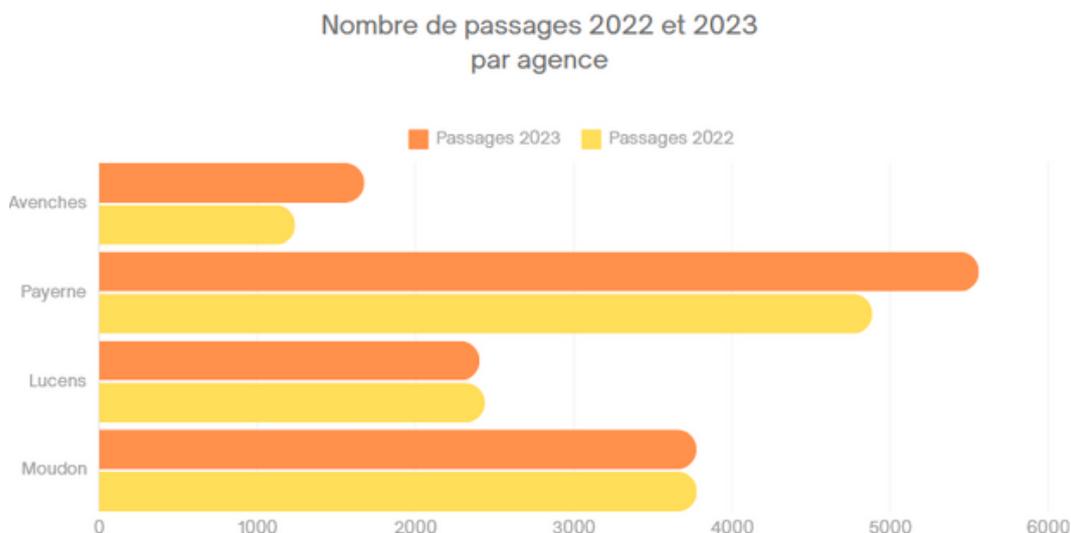
Les AAS sont les relais régionaux entre la population et la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS (CCA VS), l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM) et l'Office de l'Assurance-Invalidité pour le canton de Vaud (OAI).

Ainsi, les AAS touchent aux principaux régimes de notre sécurité sociale et traitent les deux aspects des assurances sociales, à savoir : le contrôle de l'affiliation (et l'affiliation éventuelle) en matière d'AVS, AI, AC, APG, Assurance-Maladie et le traitement des demandes d'affiliations et de prestations diverses.

Les AAS sont également sollicitées pour les révisions de dossiers en cours, notamment ceux de bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, de bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative, de bénéficiaires de prestations complémentaires pour familles et rente-pont ou encore des bénéficiaires de subsides pour les primes d'assurance-maladie.

Les AAS sont également chargées du contrôle de l'affiliation obligatoire à l'assurance-maladie (LAMal) et vérifient en conséquence que tous les nouveaux arrivants de l'étranger ainsi que les nouveau-nés soient couverts selon la LAMal.

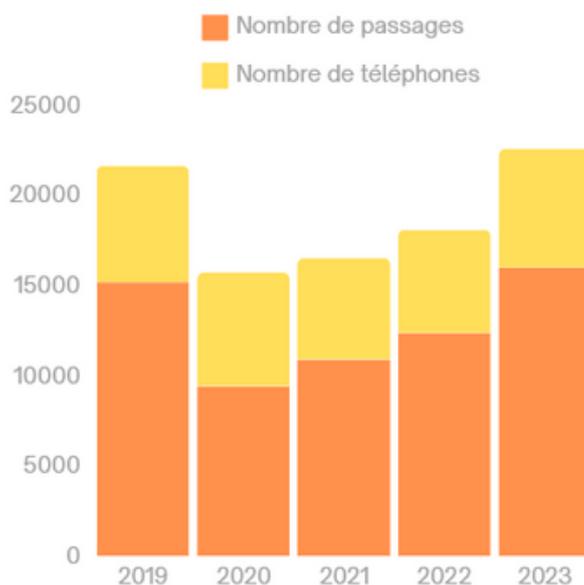
La gestion de ces dossiers engendre un travail considérable (annonces des engagements, demandes de renseignements, mises à jour de la situation financière pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, de prestations complémentaires pour familles et rente-pont, révisions du droit pour les bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative, gestion des mutations diverses, soit changements de domicile, d'état civil, décès, naissance, etc.).



15967 Nombre de passages au sein des AAS en 2023.

Nombre de téléphones. 6577

Évolution du nombre total de passages et de téléphones



Types de demandes, de prestations ou d'affiliations

Prestations des AAS en 2023 par institution	Avenches	Payerne	Lucens	Moudon	Total
OVAM					
Demandes de subside Lavlamal	212	412	212	244	1080
Demande de subside Lavlamal par internet	31	23	15	12	81
Révisions de subside Lavlamal	2	8	12	99	121
Contrôles affiliation et dénonciation LAVAMal	319	357	259	256	1191
CCAVS					
Ddes de rentes AVS + impotence + Future Rentes	45	78	60	64	247
Ddes AI pour Adultes et mineurs	0	2	5	3	10
Demandes et Révisions Allocations Familiales	40	90	45	65	240
Demandes d'allocations de maternité	10	16	10	25	61
Demandes de prestations complémentaires AVS/AI	81	135	72	52	340
Révisions de prestations complémentaires AVS/AI	64	147	70	63	344
Remboursements frais de guérison	860	2475	1225	1493	6053
Demandes de Rente Pont	9	16	8	10	43
Révision Rente Pont	0	0	0	0	0
Information, contrôle et affiliations, dénonciations AVS	75	366	257	252	950
Autres AVS (splitting/APG/Bonif/remise)	25	58	56	100	239
Annonce de Mutations diverses à la Caisse	236	609	440	501	1786
					Totaux
Contrôle Lamal Aboutis	243	356	220	181	1000
Dénonciation OVAM	76	1	39	75	191
Affiliation PCI	17	7	2	7	33
Affiliation PSA	37	93	51	54	235
Rente AVS et autres Caisses	37	78	54	46	215
Courrier infos Arrivée	205	211	147	154	717
Courrier Info divorce	43	32	34	9	118
Courrier Info Veuvage	9	3	4	8	24

Recrutement des curateurs volontaires

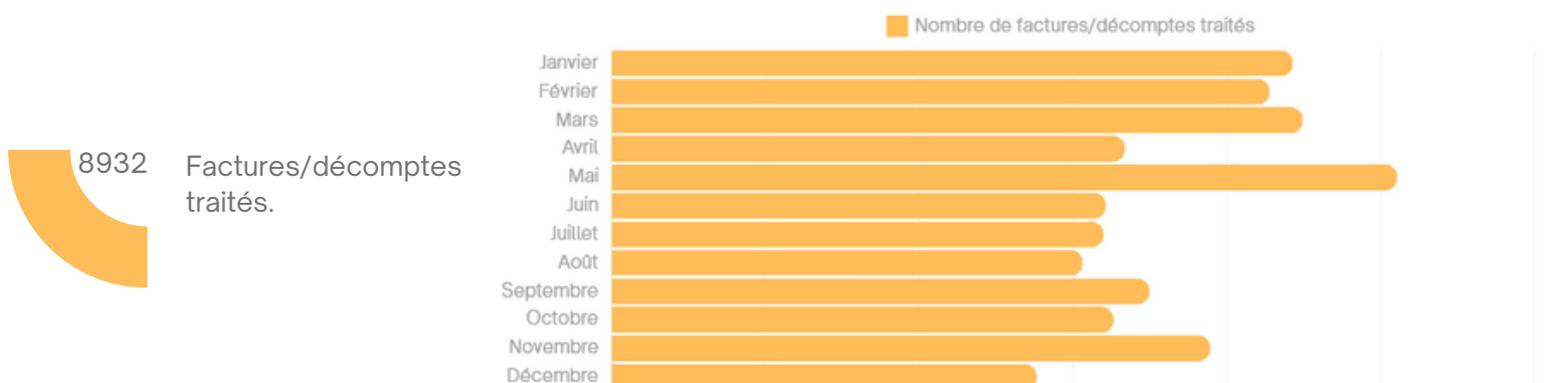
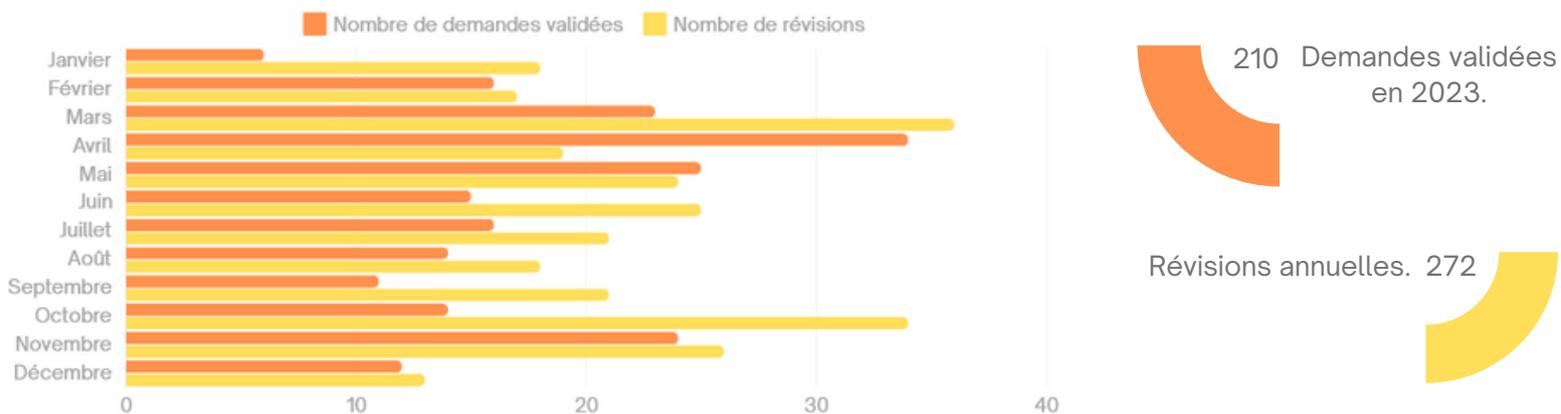
Les AAS collaborent aussi au recrutement des curateurs volontaires, activité financée par le canton qui consiste à assurer un premier contact avec les personnes intéressées à assumer une curatelle. Les AAS doivent contacter rapidement les candidats et planifier un entretien utile d'une part à renseigner la personne sur cette activité, mais également à recueillir un certain nombre d'informations sur le profil de la personne, ses motivations, ses compétences, etc.



Centre régional de décision PC Familles (CRD)

Suite aux modifications légales ayant permis la décentralisation du traitement des dossiers de prestations complémentaires pour familles, l'AAS de Payerne fonctionne en qualité de CRD depuis le mois d'octobre 2016. Cela signifie que nous gérons les dossiers de A à Z, soit de la demande à la décision. Nous nous chargeons également de traiter les remboursements des frais médicaux et des frais de garde des enfants si un lien de causalité est établi.

Nombre de prestations mensuelles



Unité Petite enfance

Mandat de gestion administratif de l'ARAJ Broye (Association du réseau d'accueil de jour)

Conformément aux décisions prises par le Conseil intercommunal, l'ARAS Broye-Vully se charge des tâches administratives dévolues au réseau de l'ARAJ Broye.

Le personnel de l'ARAJ Broye effectue les tâches suivantes :

- Tenir la comptabilité, élaborer les comptes et budgets, avec les structures membres également, examiner leurs comptes
- Orienter et renseigner les familles, gérer la liste d'attente centralisée, assurer la coordination avec les structures d'accueil
- Calculer et réviser le revenu déterminant des parents, établir les contrats de placement, la facturation et l'encaissement des pensions, gérer le contentieux. Établir les salaires des accueillantes en milieu familial de jour
- Préparer les séances du comité directeur, assurer le secrétariat du comité directeur, établir les statistiques et le rapport d'activité, préparer les assemblées générales ;
- Participer aux rencontres organisées par la FAJE et par la faïtière des réseaux, ainsi qu'à divers groupes de travail (STAT VAUD)



Fr.
582'757.50

Montant facturé à l'ARAJ Broye pour les salaires et frais relatifs aux prestations administratives pour la gestion des accueils collectifs pré et parascolaires, ainsi que l'accueil familial de jour, le loyer et frais inhérents aux locaux, ainsi que les diverses prestations fournies en 2023.

Structure de coordination de l'accueil familial de jour (AFJ)

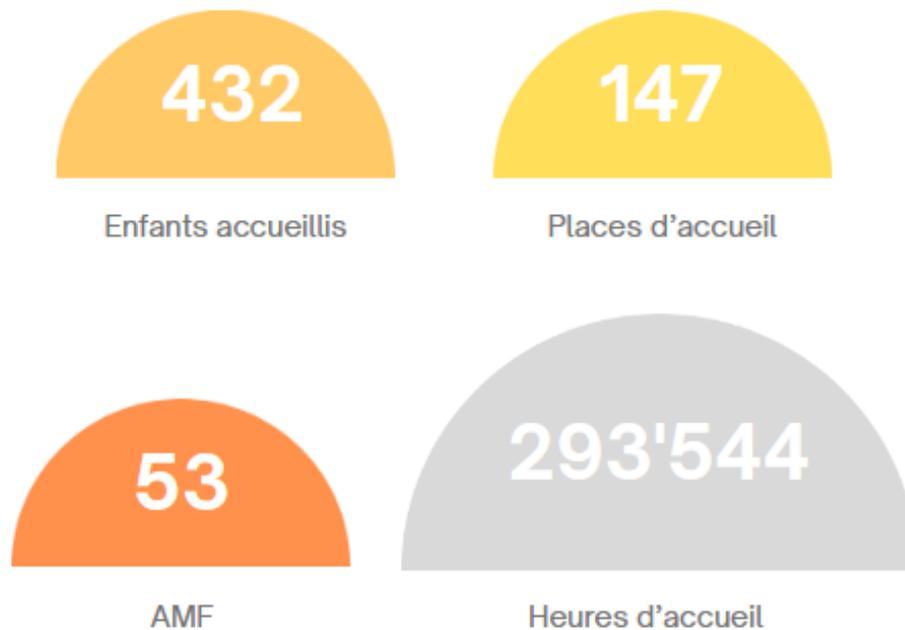
L'ARAS Broye-Vully gère et organise la Structure de coordination pour l'Accueil Familial de Jour.

Nous fonctionnons conformément à la LAJE puisque les accueillant.e.s sont engagées par l'ARAS Broye-Vully et que les parents paient la pension à l'ARAJ Broye selon un barème qui tient compte de leur revenu.

Le calcul du revenu déterminant permettant de facturer les prestations aux parents requiert un travail d'analyse conséquent des pièces financières transmises par les familles. Ce travail minutieux est fait avec professionnalisme par le secteur administratif de l'unité Petite enfance de l'ARAS Broye-Vully.

De plus, nous traitons toute la question des RH pour les accueillant.e.s et leur versons leurs salaires mensuellement.

AFJ



Au 31 décembre 2023 l'AFJ comptait 65 demandes en liste d'attente dont 27 concernaient uniquement ce type d'accueil.

Nombre d'AMF par commune au 31 décembre 2023

- Bussy-sur-Moudon : 2
- Chevroux : 1
- Corcelles-près-Payerne : 5
- Grandcour : 3
- Lucens : 4
- Missy : 1
- Moudon : 9
- Payerne : 19
- Trey : 2
- Valbroye : 7

Coordinatrices

La LAJE prévoit que la surveillance et l'enquête socio-éducative, menant à la délivrance d'une autorisation d'accueil adaptée, soient des tâches effectuées par des coordinatrices dûment formées et œuvrant pour notre réseau. Il s'agit de Mme Chappuis qui s'occupe de la région de Moudon, Lucens et de Mme Forestier qui s'occupe de Payerne et environs.

12 Enquêtes de révision pour des autorisations dont la validité arrivait à échéance.

Enquêtes socio-éducatives pour de nouvelles demandes de pratique de l'accueil familial de jour qui ont pu aboutir à l'octroi d'autorisations provisoires. 3



Ressources humaines

Répartition du personnel



Au 31 décembre 2023, l'ARAS Broye-Vully comptait 92 collaborateurs, dont 71 étaient actifs à temps partiel.

Mouvement du personnel



Jubilés

Cette année, nous avons célébré plusieurs jubilés au sein du personnel. En effet, 6 collaborateurs ont fêté leurs 5 ans d'activité et 3 autres ont fêté respectivement leurs 10, 15 et 20 ans d'activité au sein de l'ARAS BROYE-VULLY.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères félicitations et remerciements pour leur fidélité.

Formations continues

Au cours de l'année 2023, nous avons organisé les formations continues suivantes :

- Conférence sur la violence, organisée par la gendarmerie vaudoise
- Conférence sur le dispositif de prévention contre la radicalisation et l'extrémisme violent
- Formation sur l'utilisation d'un défibrillateur
- Séminaires de cohésion d'équipe pour les secteur du CRD et de l'ARAJ

De plus, plusieurs de nos collaborateurs ont participé à des formations externes et conférences visant à renforcer leurs compétences et connaissances.

Les commentaires des comptes 2023 détaillent de manière complète les différents éléments résumés ci-dessous.

Fr.
3'563.60

Excédent de charges de l'**Administration** (gestion de l'ARAS Broye-Vully) provient du versement par les communes de Fr. 0.50 par habitant pour financer les organes de l'ARAS Broye-Vully et la cotisation au Conseil des Régions RAS.

Ce montant sera porté en diminution du capital de l'Association.

Fr.
9'348.84

Conformément aux directives de financement, et avec l'accord de la DGCS, une attribution de Fr. 9'348.84 en faveur du Fonds de réserve AAS a été effectuée.

Fr.
101'471.41

Excédent de recettes du **Centre social régional**. Conformément aux directives de financement, et avec l'accord de la DGCS, des attributions de Fr. 5'017.14 en faveur du Fonds d'égalisation des résultats et de Fr. 10'034.28 pour le Fonds de réserve général ont été possible, le solde sera reversé à la DGCS.

Fr.
125'300.61

capital de l'ARAS Broye-Vully au 31.12.2023.

Pour la Structure de coordination de l'**Accueil familial de jour**, se référer au chapitre ci-dessus, cette tâche étant assumée par les communes membres de l'ARAS Broye-Vully et de l'ARAJ Broye, et subventionnée par l'ARAJ Broye.

Association régionale
d'action sociale
de la Broye-Vully

Rue des Terreaux 1
1530 Payerne

www.arasbroyevully.ch